

ABC



Nous vous souhaitons une bonne rentrée !

En route pour la rentrée 2026 - 2027

Mairie de Poizat 2, place Georges Brassens

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

*Permanence téléphonique : du lundi
au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h
à 17h*

Mail : accueil.mairie@ville-poisat.fr

Tél : 04 76 25 49 75

Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative Centre socioculturel et sportif

2, avenue Pierre Mendès-France

Du lundi au vendredi de 14h30 à 18h.
(sauf le mercredi)

*Permanence téléphonique : du lundi
au vendredi de 9h à 12h30 et de
14h30 à 18h*

Mail : periscolaire@ville-poisat.fr

Tél : 04 76 25 89 19

ÉLU-ES RÉFÉRENTES

Adjointe : Nathalie CATERINO-LOMBARDO
Conseillères municipales : Isabelle PIGEON
et Julie ROSTAING

Pour aller plus loin : ville-poisat.fr

Vous pouvez consulter le projet pédagogique
du service enfance jeunesse, le PEL et
le PEDT, livret jeunesse, informations
associatives, etc.

La scolarité des Poisatier-es



ECOLE MATERNELLE GERARD PHILIPPE

3 place Gérard Philipe

Tél. : 04 76 24 22 25 / 06 11 17 76 73
mail : ce.0382255v@ac-grenoble.fr

La rentrée scolaire aura lieu à partir du
mardi 1er septembre 2026 à 8h35 pour
les moyennes et grandes sections.
Rentrée échelonnée pour les petites
sections.

L'école compte 3 classes.

ABC

ECOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MERMOZ

18 rue Claude Debussy

Tél. : 04 76 24 43 20
mail : ce.0380859c@ac-grenoble.fr

La rentrée scolaire aura lieu à partir
du mardi 1er septembre 2026

L'école compte 6 classes.

La jeunesse



COLLEGE FERNAND LEGER

Rue Georges Braque à St Martin
d'Hères

Tél. : 04 76 25 02 08
Mail : ce.0381812n@ac-grenoble.fr

la rentrée des élèves s'effectuera à
partir du
mardi 1 septembre 2026

www.ac-grenoble.fr/collège/smh.fernandleger

LYCEE PABLO NERUDA

41 rue Henri Wallon à St Martin d'Hères

Tél. : 04 76 25 07 22
Mail : ce.0382203n@ac-grenoble.fr

la rentrée des élèves s'effectuera à
partir du
mardi 1 septembre 2026

<http://www.ac-grenoble.fr/lycee/pabloneruda.smh/>

CALENDRIER DES VACANCES 2026 ZONE A

Rentrée scolaire..... mardi 1er septembre 2026

Vacances d'automne..... Vendredi 16 au dimanche 31 octobre 2026

Vacances de fin d'année vendredi 18 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027

Vacances d'hiver vendredi 19 février au dimanche 7 mars 2027

Vacances de printemps vendredi 16 avril au dimanche 2 mai 2027

Vacances d'été..... fin des cours vendredis 2 juillet 2026 après la classe

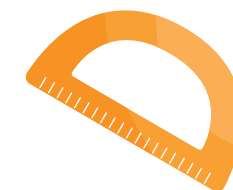
Comité consultatif éducation

Ce comité municipal regroupe les acteurs locaux de l'éducation : le service Enfance Jeunesse et Vie Associative, les écoles, le relais petite enfance, le multi-accueil Bout'chou, l'ACL, des associations locales, des parents d'élèves et les élèves référents. Il est une instance participative et partenariale se réunissant 4 à 5 fois par an pour favoriser les réflexions collectives et les collaborations sur les questions d'éducation des enfants et des jeunes.

Il est ouvert à tous les parents désireux d'échanger sur les projets éducatifs en cours ou à construire ensemble.

Prochaine réunion : mardi 22 septembre 2026 à 18h30

Pour recevoir les invitations et les comptes-rendus : coordination.cscs@ville-poisat.fr



Le Projet Éducatif Local (PEL) & le Projet Éducatif De Territoire (PEDT)

Ces deux projets visent à garantir une continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire...).

Le Projet Educatif Local couvre des thématiques variées : petite enfance, jeunesse, lien entre générations.

Assurer une dynamique éducative permanente à l'égard des enfants et des adolescents de 0 à 15 ans

Encourager la construction d'une citoyenneté active des enfants et des jeunes

Renforcer la collaboration au sein de la communauté éducative

Consolider le lien avec les familles

Accompagner les jeunes de 15 à 18 ans et soutenir les jeunes adultes de 18 à 25 ans.

Le Projet Educatif de Territoire s'adresse spécifiquement aux enfants de maternelle et d'élémentaire.

Il vise à coordonner les différents temps de l'enfant (temps scolaire et périscolaire) et est élaboré en concertation avec les écoles, les parents délégués et les partenaires associatifs. Les deux grands sont de :

Apporter une cohérence éducative dans le parcours proposé aux enfants

Entretenir une dynamique partenariale au sein de la communauté éducative

Les documents sont disponibles sur : www.ville-poisat.fr



La participation des familles

Si vous avez des remarques, questions
sur ces différents temps,
contactez-nous via
coordination.cscs@ville-poisat.fr
ou au 04 76 25 89 19

Vous êtes les bienvenus pour partager
un repas avec les enfants et l'équipe
(1 parent par période)
Inscription via
restauration@ville-poisat.fr

Le Comité
Consultatif
Éducation est
l'instance grâce
à laquelle nous
pouvons échanger
sur ces différents
sujets.

Un retour sera demandé sur vos observations
concernant l'organisation, la pédagogie, les
aspects diététiques & gustatifs.

Les accueils de loisirs périscolaires

Les services périscolaires (cantine, temps-relais, ateliers) ouvrent dès le jour de la rentrée : mardi 1er septembre 2026.

Inscriptions et annulations :

Par mail : periscolaire@ville-poisat.fr

Par téléphone : 04 76 25 89 19

Délais à respecter :

- Pour la restauration scolaire : **la veille (jour ouvré) avant 8h30**
- Pour les temps-relais et les ateliers : **au moins 48h à l'avance (jours ouvrés)**

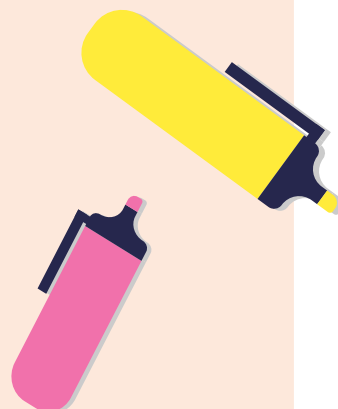
CONSIGNES POUR LES INSCRIPTIONS à la restauration & aux accueils périscolaires

Les inscriptions sur le portail famille se font en deux étapes pour toute nouvelle activité (restauration scolaire, temps relais, ateliers du soir).

- 1) Demander l'ouverture des inscriptions pour l'activité choisie
- 2) Attendre la validation des services (le point d'interrogation se transformera en V de validation)
- 3) Vous pourrez alors choisir les dates qui apparaîtront sous l'onglet « réservation pointage ».

MEMO ne pas le compléter car il ne vaut pas inscription.

Tous les détails pratiques (inscription, annulation, facturation...) sont disponibles dans le règlement périscolaire sur le site : www.ville-poisat.fr



DELAIS DE RESERVATIONS ET RETARDS

Afin d'assurer une organisation efficace et fluide du service, de garantir une qualité d'accueil optimale des enfants par l'équipe d'animation, un fonctionnement plus serein et équitable du service périscolaire :

Des frais de majorations de 5 € sont mis en place à partir de la rentrée scolaire 2026-2027 pour :

- Toute réservation effectuée après la date limite réglementaire ou tout accueil sans réservation préalable
- Tout retard sur le dernier temps d'accueil périscolaire à 18h30

Cette mesure n'a pas pour vocation de sanctionner les familles, mais de les encourager à anticiper leurs besoins, dans un souci d'intérêt général.

Tous les détails (inscription, annulation, facturation...) sont disponibles dans le règlement périscolaire sur le site : www.ville-poisat.fr

MODES DE PAIEMENT

Le paiement de la restauration scolaire et des temps d'accueils de loisirs se font après réception de l'avis des sommes à payer mensuel transmis par le centre des finances publiques. Des modes de paiement, simples, efficaces et sécurisés sont disponibles. La notice : Modes de règlement de vos factures du périscolaire est disponible en ligne sur l'espace famille ainsi que sur le site de la commune de Poizat.

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)



Si votre enfant présente une allergie avérée par un allergologue ou une pathologie nécessitant un aménagement, un PAI doit être mis en place. Une rencontre est alors obligatoire entre les parents, le médecin scolaire et les représentants de la commune. Nous vous invitons à prendre contact avec la directrice d'école et le service enfance jeunesse AVANT LA RENTRÉE, afin d'organiser une réunion avec le médecin scolaire.

Sans PAI, nous serons dans l'impossibilité d'accueillir votre enfant à la restauration scolaire.

Dans le cas d'un renouvellement du PAI existant à l'identique, nous vous remercions de nous transmettre avant la rentrée une ordonnance de moins de 3 mois de votre médecin (allergologue pour les allergies) ainsi qu'un document médical attestant de la stabilisation de la pathologie. Le PAI sera reconduit par les différentes parties pour l'année suivante.

LES TEMPS RELAIS

Les temps-relais ont été mis en place lors de la réforme des rythmes scolaires et la semaine scolaire organisée sur 4.5 journées. Dans chaque groupe, une équipe d'animation est présente pour encadrer la détente, les jeux libres, la possibilité de ne rien faire, de jouer avec ses camarades, de faire des activités manuelles, créatives, sportives...

Assurés gratuitement par la commune, ils nécessitent une inscription au service enfance jeunesse.

Temps-relais du matin

En maternelle uniquement, l'accueil des enfants se fait de 8h15 à 8h25-30

Temps-relais du midi

L'inscription au temps-relais du midi est nécessaire UNIQUEMENT lorsque votre enfant n'est pas inscrit à la restauration scolaire

En maternelle, les enfants sont accueillis à 13h15.

En élémentaire, les enfants sont accueillis à 13h30

Temps-relais du soir

Afin de laisser aux enfants le temps de goûter, d'être avec ses camarades, de jouer, bricoler, se poser, ranger...

L'accueil des familles se fait de 16h15 à 16h30 en maternelle et en élémentaire.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire a lieu dans le restaurant scolaire Léa Blain, 16 avenue Hippolyte Lhenry

La pause méridienne est un moment éducatif à part entière, autour de :

- L'apprentissage d'une alimentation équilibrée,
- Le plaisir de partager un repas,
- Le respect de l'environnement (réduction du gaspillage alimentaire).

LES ATELIERS PERISCOLAIRES DU SOIR

Deux temps se succèdent :

Ateliers découverte (16h30-17h30)

Animés par les équipes ou des partenaires associatifs, les enfants peuvent choisir entre un atelier ou une activité libre.

Le lundi, les élémentaires sont au gymnase d'Eybens :

Accueil possible à 17h30 à Fernand Faivre ou à partir de 18h au CSCS

Ateliers libres (17h30-18h30)

Temps calme avec accueil échelonné (dessin, lecture, jeux de société...).

Aide aux leçons : chaque mardi, proposée par un animateur pour les enfants volontaires.

LES PASSERELLES VERS LES ASSOCIATIONS

Ce dispositif facilite l'accès des enfants à leurs activités associatives en fin de journée ou le mercredi après-midi. Accompagnement gratuit, assuré par un animateur du SEJVA ou le référent de l'association

Démarrage : lundi 14 septembre 2026 sur inscription.

Infos et inscriptions disponibles au Forum des Associations, samedi 5 septembre 2026



Les actions jeunesse (11-17 ans)

LES SOIRÉES JEUNES À POISAT :

Le référent jeunesse, accompagné d'un-e animateurice organise et animent des sorties de loisirs, culturelles et des soirées conviviales convivialité au centre.

A partir du CM2, les enfants et jeunes peuvent se retrouver, souvent le vendredi avant chaque vacances au C.S.C.S ou en sortie.

Ces soirées nécessitent une inscription au service enfance jeunesse.

Pour tout renseignement : jeunesse@ville-poisat.fr ou à l'accueil du C.S.C.S

DES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

BAFA / BAFD : à partir de 16 ans, les jeunes poisatiers peuvent bénéficier d'une aide aux coûts de la formation

1, 2, 3, départs : aide aux projets de départs pour les plus poisatiers de 16 ans. Un projet est à déposer auprès du service enfance jeunesse.

Pour tout renseignement : coordination.cscs@ville-poisat.fr ou à l'accueil du C.S.C.S

Des projets en partenariat :

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec Eybens et Bresson, un partenariat permet aux jeunes poisatiers d'accéder plus facilement aux activités coconstruites avec Eybens.

Objectifs :

- Favoriser la diversité des activités
- Bénéficier des tarifs eybinois grâce au financement de la commune

Exemples d'activités proposées :

- Accès à l'accueil de loisirs jeunes du CLC
- Soirées partagées entre jeunes de Bresson-Eybens-Poisat (piscine, Summer Party...)
- Parcours culturel « Culturez-vous »

Pour tout renseignement :

<http://www.centreloisirsetculture-eybens>

www.eybens.fr/85-service-jeunesse

Les accueils de loisirs extrascolaires



L'ACL

L'accueil de loisirs fonctionne les mercredis et vacances. Il est organisé par l'Association des Centre de Loisirs pour les enfants de 3 à 14 ans (2,5 ans si scolarisé à Poisat) et se fait au CSCS. Il est subventionné par la commune pour les Poisatiers avec un tarif échelonné en fonction du QF.

Il est également possible de s'inscrire pour d'autres activités de l'ACL (ski / séjours). Permanences pour renseignements et inscriptions les lundis et mardis de 16h à 18h au C.S.C.S. Renseignements sur le site de l'ACL : www.acl-grenoble.org

L'ACCUEIL DE LOISIRS DE POISAT

Objectifs pédagogiques :

- Apprendre à vivre et à jouer ensemble
- Découvrir, partager et protéger son environnement
- Respecter le rythme physiologique de l'enfant ainsi que sa personnalité
- Être acteur de ses temps de loisirs
- Grandir en passant par l'imaginaire et le créatif

MERCREDIS

Le temps de restauration reste organisé par la commune. Départ échelonné de 13h à 14h L'accueil de loisirs de l'après-midi est organisé par l'ACL. Accueil échelonné de 13h à 14h au CSCS

Départ échelonné de 17h à 18h. Inscriptions jusqu'au lundi 9h pour le mercredi qui suit

VACANCES

Accueils échelonnés au centre de Poisat : 8h-9h, 11h45-12h, 13h-14h, 17h-18h. Mardis et jeudis journées continues réservées aux sorties et intervenants. Repas, pique-niques sont fournis par Guillaud traiteur et les gouters par l'ACL. Inscription jusqu'au mercredi midi pour la semaine suivante.

CONTACTS

Pour le centre de Poisat, renseignements & inscriptions au CSCS : 2 avenue Pierre Mendès France à Poisat
Du lundi au vendredi de 14h30 à 18h
04 76 25 89 19 - secretariat.poisat@acl-grenoble.org
Responsable sur place : Antoine Bernard
06 22 76 85 94 - acl.cscs@ville-poisat.fr

Pour les autres sites de l'ACL, renseignements auprès de l'ACL : 11 avenue Jean-Perrot à Grenoble
04 76 87 76 41 - secretariat@acl-grenoble.org

Les partenaires éducatifs des temps scolaires et périscolaires

Les temps scolaires et périscolaires sont construits en lien avec de nombreux partenaires éducatifs et associatifs de la commune.

Vous pouvez rencontrer certains de ces partenaires et échanger avec eux :

AU FORUM DES ASSOCIATIONS
LE 5 SEPTEMBRE 2026 de 9h à 12h Salle Léo Lagrange



AMICALE LAÏQUE DE POISAT

Les bénévoles et la bibliothécaire municipale accueillent régulièrement des groupes scolaires avec leurs enseignants. Les enfants écoutent des histoires, participent à une animation et peuvent emprunter des livres.

Renseignements à la bibliothèque,
au 04 76 25 83 71, l'après-midi
ou par mail : bibliotheque@ville-poisat.fr.

Le « coup de pouce » élémentaire a lieu les lundis de 16h30 à 17h30.

Informations :

lors du forum des associations

Mail : aldp38@gmail.com

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

L'APE soutient les projets scolaires des écoliers poisatiers (achat de matériel, sorties scolaires, intervenants, classes découvertes) principalement grâce aux fonds récoltés lors des ventes de chocolats, plantes, vide grenier, kermesse etc... L'APE organise des manifestations festives et conviviales tout au long de l'année comme l'apéro de rentrée, matinées jeux ou encore la galette des rois. L'APE participe activement aux différents temps festifs organisés par les écoles et la commune (fête de Noël, spectacle, POISAT en fête) et organise quelques soirées conviviales : karaoké, soirées dansantes, blindtest très appréciées de tous.

Nous avons besoin de vous, de vos talents et de votre participation sur les temps forts.

À vos agendas, voici les premières actions de l'année scolaire 2026/2027 :

Apéritif de rentrée lundi 31 août de 18h à 19h devant l'école élémentaire Jean Mermoz pour partager un moment convivial et découvrir la composition des classes.

Pour les nouveaux arrivants, l'APE propose un «parent accueillant» (un contact privilégié pour poser toutes vos questions !), n'hésitez pas à nous contacter par email pour plus d'informations

La réunion de rentrée de l'association aura lieu le mardi 22 septembre à 20h en salle Edith Piaf.

<https://apepoisat.blogspot.com> - ape.poisat@free.fr

MAISON POUR TOUS DE POISAT

La MPT propose des activités sportives, artistiques et musicales pour petits et grands. Selon les créneaux, une passerelle est possible entre l'école et le cours, permettant une prise en charge continue des enfants après l'école.

Dès la maternelle, les enfants peuvent participer aux cours d'éveil corporel et baby-gym le mercredi après-midi et, à partir de la Grande Section, de danse modern'jazz ou bodyfit enfant.

A partir du CP, des cours d'arts plastiques, d'instruments de musique ou encore de danse modern'jazz, de hip-hop et de bodyfit sont accessibles.

Pour les plus grands (CM-collège), notre offre se renouvelle cette année avec des cours de théâtre, de hip-hop, de poterie, d'arts plastiques et de danse modern'jazz.

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet : <https://blog.mpt-poisat.fr/>



POISAT KARATÉ ET +

Des cours dédiés pour répondre aux problématiques de chacune et chacun

Karaté traditionnel : connaître son corps, développer sa concentration, gérer ses rapports avec les autres, vers la ceinture noire et au-delà !

Karaté pratique : grâce aux techniques des katas, inspirations pour la défense et applications pour la vie quotidienne

Karaté santé : ancrage, confiance en soi, prévention des chutes, amélioration de la condition physique, relaxation

De 8 à 88 ans, débutants et confirmés

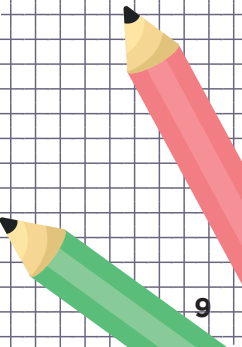
Tél. 06 72 74 01 55 (Sophie Paris)

Mail : poisatkarateetplus@gmail.com

Site : <https://www.poisatkarateetplus.com>

NOTES

123



HORAIRES DES RYTHMES DE LA JOURNÉE 2026 - 2027

Maternelle

: GRATUIT

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h15 8h45	Temps relais matin à l'école	Temps relais matin à l'école	Temps relais matin à l'école	Temps relais matin à l'école	Temps relais matin à l'école
8h45 > 11h45	Temps scolaire matin à l'école	Temps scolaire matin à l'école	Temps scolaire matin à l'école	Temps scolaire matin à l'école	Temps scolaire matin à l'école
11h45 > 13h45	Restauration CSCS	Restauration CSCS	Restauration CSCS	Restauration CSCS	Restauration CSCS
	Temps relais midi Ecole ↓ 13h15	Temps relais midi Ecole ↓ 13h15		Temps relais midi Ecole ↓ 13h15	Temps relais midi Ecole ↓ 13h15
13h45 > 16h	Temps scolaire après midi à l'école	Temps scolaire après midi à l'école	Départ échelonné 13h > 14h	Temps scolaire après midi à l'école	Temps scolaire après midi à l'école
			Accueil échelonné 13h > 14h		
à partir de 16h	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h > 17h30	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h > 17h30	Accueil de loisirs organisé par l'ACL au CSCS 13h > 18h	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h > 17h30	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h > 17h30
	16h > 16h30 ↓ Temps relais soir Ecole	16h > 16h30 ↓ Temps relais soir Ecole		16h > 16h30 ↓ Temps relais soir Ecole	16h > 16h30 ↓ Temps relais soir Ecole
	Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30	Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30	Départ échelonné CSCS 17h > 18h	Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30	Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30



Élémentaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h 8h45					
8h30 > 12h	Temps scolaire à l'école	Temps scolaire à l'école	Temps scolaire à l'école	Temps scolaire à l'école	Temps scolaire à l'école
12h > 14h	Restauration CSCS	Restauration CSCS	Restauration CSCS	Restauration CSCS	Restauration CSCS
	Temps relais midi Ecole ↓ 13h30	Temps relais midi Ecole ↓ 13h30	Départ échelonné 13h > 14h	Temps relais midi Ecole ↓ 13h30	Temps relais midi Ecole ↓ 13h30
			Accueil échelonné 13h > 14h		
à partir de 14h	Temps scolaire après midi à l'école 14h > 15h45	Temps scolaire après midi à l'école 14h > 15h30		Temps scolaire après midi à l'école 14h > 15h45	Temps scolaire après midi à l'école 14h > 15h30
	Temps relais soir Ecole - 15h45 > 16h30	Temps relais soir Ecole - 15h30 > 16h30		Temps relais soir Ecole - 15h45 > 16h30	Temps relais soir Ecole - 15h30 > 16h30
à partir de 16h30	Ateliers découverte Gymnase 16h30 > 17h30	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h30 > 17h30		Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h30 > 17h30	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h30 > 17h30
	trajet				
à partir de 17h30	Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 18h > 18h30	Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30	Départ échelonné CSCS 17h > 18h	Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30	Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30